



## Vente d'une maison après une séparation

Par **emeline054**, le **27/08/2015** à **11:59**

Après mon divorce je pensais être tranquille par rapport à la maison que nous avons achetée en commun il y a 20 ans, mon mari et moi, étant donné que c'est moi qui suis partie vivre ailleurs avec les enfants, mon avocat m'a dit que je n'avais plus à me soucier de cette maison, seulement j'ai reçu une lettre de la banque qui m'envoie un huissier parce que selon le notaire que je viens d'aller voir, la maison m'appartient toujours à moi ainsi qu'à mon ex-époux puis ce que l'avocat a oublié de me dire qu'il fallait passer devant un notaire une fois le jugement de divorce prononcé, que dois-je faire étant dans l'incapacité de payer l'huissier qui me réclame plus de 40 000 euros ?

Tout en sachant que mon ex-époux est dans l'incapacité de régler la facture.